



Règlements *Concours LOL – Mort de rire !*

Règlements généraux pour les formations de groupe et individualisées.

Note : le masculin est utilisé ici dans le seul objectif d'alléger le texte. Merci de votre compréhension.

Le participant qui s'inscrit au projet « Jeunesse – Humour » doit :

- Être âgé de 14 à 18 ans, être inscrit à une école secondaire de langue française en Ontario ou inscrit via un organisme communautaire porteur du projet de sa région ;
- S'engager à participer activement à toutes les formations, être à l'heure, et avoir le matériel nécessaire ;
- Communiquer en français en tout temps ;
- S'engager à faire preuve de respect en tout temps ;
- S'engager à respecter le code de conduite de leur école et de l'école, lieu de la formation ;
- Offrir une création dépourvue d'opinions (réelles ou fictives) racistes, sexistes, incitant à la violence et/ou à l'intimidation, faisant appels à l'usage d'alcool, de drogues et/ou de tabac ;
- Ne pas faire usage de blasphème, de sacre, de vulgarité, de juron, de mots relatifs aux religions, à la sexualité ou à l'identité raciale. Les participants utilisant ces termes perdent le droit de participer ;
- Lire, imprimer et signer le formulaire de décharge du *Concours LOL – Mort de rire !* et le remettre lors de ta première formation. Le document est disponible au bas du formulaire d'inscription à concours-lol.ca.

Règlements concernant le volet Scène :

En s'inscrivant au Concours LOL – Mort de rire !, le participant doit respecter les conditions mentionnées ci-haut, en plus de celles reliées directement à son volet spécifique de compétition. En d'autres mots, il doit :

- Avoir travaillé pour produire un texte de qualité en français, seul ou en équipe.
- Offrir une création originale – toute tentative de plagiat entraînera une disqualification sans appel.
- Planifier à l'avance l'usage d'effets visuels et sonores. Les besoins techniques et une copie électronique du texte doivent être transmis par courriel au plus tard le 31 janvier 2019 à 16 h à l'adresse suivante : info@concours-lol.ca.
- La présentation du numéro doit être de cinq (5) à six (6) minutes. Chaque 30 secondes de plus ou de moins est pénalisée et peut mener à la disqualification.
- S'engager à respecter le jugement rendu par les membres du jury lors des demi-finales, des finales régionales et de la grande finale provinciale. Toute décision du jury est définitive.

Critères d'évaluation :

Originalité : Authenticité de la démarche artistique, unicité du numéro, concept personnalisé, capacité de surprendre, créativité, imaginaire.

Cohérence : Structure, enchaînement, propos.

Présence sur scène : Charisme, contact avec le public, intérêt du public, aisance sur scène, utilisation de l'espace scénique, contrôle du stress.

Efficacité comique : Capacité à faire rire, qualité des blagues, utilisation des procédés humoristiques et des techniques humoristiques.

Qualité de l'interprétation : Maîtrise du texte, rythme, fluidité, justesse, prononciation, maîtrise de la voix, intonation, ton, expressivité, gestuelle.

La ou le participant qui termine avec le plus haut pointage est déclaré la grande gagnante ou le gagnant du *Concours LOL – Mort de rire !*. Les cinq (5) autres participants, participantes ayant obtenu le plus de points deviennent, avec la ou le gagnant, les membres de la Troupe LOL, qui auront l'occasion de se produire à plusieurs reprises au cours de l'année suivante.

Composition du jury (demi-finale) :

- Un (1) représentant de l'organisme porteur du projet ;
- Deux (2) directeurs artistiques ;
- Deux (2) représentants de la communauté dans le domaine du théâtre ou de l'improvisation.

Composition du jury (finale) :

- Un représentant de l'industrie de l'humour francophone canadienne avec expertise dans le spectacle d'humour ;
- Directeur pédagogique de l'École nationale de l'humour ;
- Un diffuseur d'humour de scène ;
- Un directeur artistique franco-ontarien ;
- Un représentant du domaine de l'humour franco-ontarien.

Règlements concernant le volet Texte :

En s'inscrivant au Concours LOL – Mort de rire !, le participant doit respecter les conditions mentionnées ci-haut, en plus de celles reliées directement à son volet spécifique de compétition. En d'autres mots, il doit :

- Avoir travaillé pour produire un texte de qualité en français, seul ou en équipe.
- Offrir une création originale – toute tentative de plagiat entraînera une disqualification sans appel.
- Présenter un texte d'un minimum de 750 mots et d'un maximum de 1,000. mots. Une copie électronique du texte doivent être transmise par courriel au plus tard le 31 janvier 2019 à 16 h à l'adresse suivante : info@concours-lol.ca.
- S'engager à respecter le jugement rendu par les membres du jury lors des demi-finales, des finales régionales et de la grande finale provinciale. Toute décision du jury est définitive.

Composition du jury (demi-finale) :

- Un (1) représentant de l'organisme porteur du projet ;
- Deux (2) directeurs artistiques ;
- Deux (2) représentants de la communauté dans le domaine du théâtre ou de la littérature.

Composition du jury (finale) :

- Un représentant de l'industrie de l'humour francophone canadienne avec expertise dans les textes ;
- Un enseignant d'écriture humoristique à l'École nationale de l'humour ;
- Un auteur humoristique professionnel ;
- Un représentant des médias franco-ontariens ;
- Un représentant du domaine de l'humour franco-ontarien.